



Article 5 : Le règlement.

30% en un premier acompte au moment de la réservation de la date
30% un mois avant la date de la réception et sera encaissé immédiatement.

Le solde la semaine qui suit la réception, en cas d'absence pour un certain temps, la prestation devra être réglée avant le départ ou le jour de la réception. L'encaissement du chèque ne se fera qu'à l'issue de la réception. Une fois la facture finale établie, si un solde créditeur apparaît, un chèque de notre part accompagnera la facture définitive afin de solder votre compte ou, si toutefois un solde débiteur apparaît, il sera à régler dès réception de celle-ci.

Article 6 : Assurances.

La «Sarl **DEPORT TRAITEUR Père et fils** » décline toute responsabilité pour les dommages occasionnés de quelque nature qu'ils soient, et en particulier incendie, vol, perte, dégradation, susceptibles d'atteindre les objets ou matériels apportés par le client et/ou les participants à l'occasion de la manifestation. À cet effet, le client s'engage à renoncer et à faire renoncer ses assureurs à tout recours à l'encontre de la société «Sarl **DEPORT TRAITEUR Père et fils** » et ses assureurs et à garantir ladite société de tout recours qui pourrait être engagé par les participants à son encontre et celle de ses assureurs. En outre, le client sera seul responsable de toute perte, casse, dégradation ou vol qui pourraient être causés par les participants et/ou par le personnel dont il a la charge, sur les biens et le matériel appartenant à notre établissement ou sur ceux mis à la disposition du client.

Article 7 : Déplacement, livraison.

Pour toutes prestations d'au moins 100 convives, nos prix inclus le déplacement dans un périmètre d'environ 20 Kms autour de Chalons en Champagne. Des frais de déplacement, de personnel et logistique sont à ajouter en fonction du lieu et du nombre de convives selon notre grille tarifaire.

Article 8 : Lois applicables et règlement des litiges.

Toutes nos ventes et prestations sont soumises à la loi française. En cas de contestations, de litiges relatifs à l'application ou à l'interprétation des présentes seront, à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Chalons en Champagne